

# Hopsim<sup>®</sup>, l'hôpital simulé : Charte du formateur

	<u>Classement :</u> - Cartographie des processus de Hopsim <sup>®</sup> - Processus de rattachement : « GFO : Gérer les formateurs » Site concerné : CHY	Version n°5	<b>MODE OPERATOIRE</b>
		Diffusé le : sept 2021 Révision dans : 3 ans ou fin de validité : -	SIMU.GFO-001
			Page 1 sur 4

## 1° Objet et Mots-clés

Cette charte a pour objectif de définir le cadre déontologique de la fonction de formateur à Hopsim<sup>®</sup>, l'hôpital simulé.

Mots-clés : Charte, formateur, CEnSIM-CESU73, Hopsim<sup>®</sup>

## 2° Domaine d'application

Secteurs et services concernés : Hopsim<sup>®</sup>

Professionnels concernés :

- L'ensemble des formateurs du centre

## 3° Définitions ou abréviations

Aucune

## 4° Documents associés

[Règlement intérieur](#)

Déclaration d'intérêts

## 5° Références bibliographiques

Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS 2012

## 6° Historique des mises à jour et tableau des visas

N° version	Date de validation	Historique des mises à jour (indications des modifications)	N° des pages modifiées de la nouvelle version
1	01/01/2021	Création	
2	06/03/2017		
3	29/03/2017		
4	20/07/2021	Mise à jour suite à changement de nom	
5	01/09/2021	Mise à jour : Contribution à la démarche qualité de Hopsim <sup>®</sup>	3

<b>Rédaction</b>	<b>Centre d'enseignement par Simulation CEnSIM-CESU 73 :</b> DUMAS Jocelyne (cadre de Santé CEnSIM-CESU73), puis Hopsim <sup>®</sup> : Séverine NONGLATION (Cadre de santé)(version 2)	
<b>Relecture</b>	<b>Centre d'enseignement par Simulation CEnSIM-CESU 73 :</b>  <b>Pôle Urgence Réanimation Cardiologie Neurologie :</b> FAURE Olivier (cadre supérieur de santé) <b>Direction de la Qualité :</b> BOUYANZER Kamal (ingénieur qualité)	

<b>Validation</b>	<b>Hopsim® :</b> Dr SECHERESSE Thierry (Médecin chef de service Hopsim®)	
-------------------	---	--

## 7° Description de l'activité

Cette charte qui vient en complément du règlement intérieur, engage tous les membres signataires. Elle constitue le fondement éthique de leur pratique.

Son but est d'établir un cadre protégeant le ou les formés, mais aussi les formateurs et toutes les personnes associées, directes ou indirectes, dans la relation formateurs / formés.

### **Le formateur :**

Le formateur a reçu une formation professionnelle initiale théorique et pratique en pédagogie apte à créer une compétence d'exercice du métier de formateur.

Il s'engage à réactualiser sa formation tout au long de son exercice professionnel, via des participations à des sessions de formations complémentaires, à des conférences ou à des colloques.

Les formateurs participent eux-mêmes à une démarche continue d'évaluation et d'amélioration pédagogique, utilisant des outils validés (e.g. grille DASH®, OSAD®...). Ils bénéficient de rencontres et formations continues régulières dans le cadre de la politique d'amélioration des pratiques de Hopsim®.

### **Confidentialité :**

Le formateur est tenu par le secret professionnel. Il prend toutes les précautions pour maintenir l'anonymat des personnes qu'il forme et en particulier ne communique aucune information à un tiers sur une personne sans son accord express. Toute information sur un apprenant est traitée de façon strictement confidentielle sous réserve du respect des lois en vigueur. Cette règle de confidentialité est essentielle pour l'établissement d'une relation de confiance sans laquelle le processus de formation ne peut ni commencer ni perdurer.

De même lors de la présentation de la session de formation, le formateur insiste sur la nécessité du respect des formés entre eux et veille à ce que cette préconisation soit appliquée. Il argumente également de l'intérêt du respect de la confidentialité.

### **Indépendance :**

Le formateur se maintient dans une position d'indépendance. Dans un contrat implicite lié à la signature de cette charte, il s'astreint à ne rien communiquer du contenu des séances, ni à la hiérarchie de l'apprenant, ni à aucun autre tiers, et cela dans le seul intérêt de l'apprenant.

Le formateur garde sa liberté de refuser une mission de formation pour des raisons personnelles ou éthiques ou qui le mettrait en porte à faux par rapport à l'application de la présente charte.

### **Respect de la personne :**

Tout jugement de valeur sur les formés sera exclu du mode d'exercice du formateur.

Lorsqu'il sera fait appel à des personnes dans le cadre de la simulation avec patients standardisés, toutes les dispositions seront prises pour garantir l'intégrité physique et le respect des personnes et de leur vécu psychologique. Aucune contrainte morale ne sera exercée sur ces personnes.

### **Attitude de réserve vis à vis des tiers :**

Le formateur observe une attitude de réserve vis à vis des tiers, publics ou confrères, au travers d'informations qu'il peut livrer sur l'exercice de son métier, lors d'interviews ou de conférences, pour éviter par exemple tout risque de reconnaissance de ses apprenants par autrui, ou encore d'utiliser ses apprenants à des fins médiatiques sans leur accord.

### **Devoirs envers l'organisation :**

Le formateur est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes de l'organisation pour laquelle le formé travaille. En particulier, le formateur garde une position extérieure à celle-ci et ne prend ni position ni ne s'ingère dans des questions internes. Il ne porte pas de jugements de valeur.

### **Obligation de moyen :**

Le formateur met en œuvre tous les moyens propres pour permettre, dans le cadre de la demande de l'apprenant, le développement professionnel et personnel de celui-ci, y compris en ayant recours, si besoin est, à un confrère.

### **Contribution à la démarche qualité de Hopsim® :**

Le formateur définit les objectifs pédagogiques de la formation en lien avec les attentes de l'établissement.

Il prend en compte les attentes des parties prenantes et adapte la pédagogie et le contenu de la formation.

Il prend connaissance des process qualité Qualiopi appliqués à Hopsim®.

Il assiste de manière régulière aux animations pédagogiques pour échanger sur la réglementation, le métier et la pédagogie ainsi que pour débriefer des différentes formations et faire le point sur les processus certifiés applicables.

Il répond aux enquêtes de satisfaction à destination des équipes pédagogiques.

**Recours :**

Toute organisation ou toute personne peut avoir recours volontairement à la structure en cas de non-respect de l'une des règles édictées par la présente charte, ou en cas de conflit avec un formateur.

Les formateurs de la structure peuvent rappeler dans toute communication professionnelle, qu'ils sont tenus au respect de la charte déontologique de Hopsim®

Je, soussigné (e).....reconnait avoir pris connaissance de cette charte.

Date

Signature

**8° Annexe**

Aucune